

PARC EOLIEN « Sud Creuse »

COMPTE RENDU REUNION DU 6/05/2021 à la mairie de Saint Pierre Bellevue à 14 hrs

Personnes présentes :

- **Mr le Maire Pierre Marie Nourisseau (PMN)**
- **Mme Nicole Perron (Grand Janon)**
- **Mr Jean Pierre Gontier (La Borderie)**
- **Jean Claude Champeymond (Grand Janon)**

Cette réunion a été organisée afin de définir et répondre aux questions légitimes que peuvent se poser les administrés d'une commune face à un projet qui a incontestablement un impact sur la qualité de vie des habitants se trouvant à proximité des éoliennes, mais aussi afin de définir et quantifier les avantages financiers ou autres que peut engendrer l'implantation d'un parc éolien pour l'ensemble des administrés .

PMN précise que le projet à été évoqué et mis en place par la com com il ya environ 3 à 4 ans, donc durant la mandature précédente . La commune étant représentée à la com com par Mr J.L. Binette . Aujourd'hui c'est PMN qui se charge de faire le lien avec la com com .

Ce projet comprend 20 à 30 éoliennes dont la première devrait être érigée en 2025 et le projet finalisé en 2027 .

Les communes impliquées dans ce projet étant :

- **Saint Pierre Bellevue**
- **Saint Pardoux Morterolles**
- **Vidaillat**
- **Mansat la courrière**
- **Soubrebot**
- **Faux Mazuras**

La commune de Saint Pardoux Morterolles s'est retiré du projet, étant à cheval sur 2 projets. Préférence à été donné à l'autre projet .

Le projet est actuellement dans la phase d'étude de faisabilité .Suite à un démarchage d'entreprises, c'est EDF Energies Renouvelables (EDFER) qui a été retenue .

- **EDFER à implanté 2 mats de mesures sur des terrains privés pour une durée de 2 ans . Ces pylônes ont été implantés sans autorisation de la mairie et feraient, sur**

indication de EDFER , une hauteur de 100m (j'avais fait personnellement une estimation à 70 ou 80 m, que je vais rapidement me rendre sur place pour affiner mon estimation, car il est important, pour l'information de tous, que cette hauteur soit validée précisément. Il ne faudrait pas que certains habitants pense que si ils ne voient pas le pylône il ne verront pas les éoliennes) Les hauteurs d'éoliennes , suivant les fabricants, peuvent varier de 140 à 180 m (de 2 à 14mW)

- La hauteur des éoliennes ne peut pas être confirmée par EDFER à ce niveau de l'étude, compte tenu du fait qu'ils ne connaissent pas la quantité précise d'éoliennes implantables puisque directement liée aux autorisations des propriétaires . Nous avons soumis à PMN l'idée d'implanter sur les points hauts du site un chapelet de ballons de différentes couleurs, gonflés à l'hélium qui représenterait une échelle représentative de hauteur . Cette idée a retenu l'attention de PMN qui a indiqué qu'il la soumettrait à EDFER dès leur prochaine réunion .
- La nuisance sonore est donnée par EDFER pour 5dB le jour et 3 dB la nuit . Cette indication est donnée par éolienne dont la puissance n'est pas définie . Sachant que si on imagine 5 éoliennes implantées sur la crête de sommets entre le Puits des Ailes et le Puits Lautard, cela ferait 25 dB le jour et surtout 15 dB la nuit sous les vents dominants qui sont sur Grand Janon Sud, Sud Ouest et Ouest .
- Les retombées financière directement payées par EDFER à la com com et aux communes ne sont pas encore définies à ce niveau de l'étude .
- Les proportions des divers impôts générés par ce projet sont définies à 50% pour le département, 25 à 30% pour la com com et le reste pour la commune (20 à 25%) La somme globale n'étant pas encore définie .
- La rémunération aux propriétaires est annoncée à 2500€/mW/an (soit environ 400€/mois pour une éolienne de 2 mW)

PMN indique qu'à ce jour, compte tenu de l'absence de réponse à des questions jugées très importantes, le conseil municipal ne se positionne pas encore pour ou contre ce projet

- Une réunion d'information aux habitants est prévue en Octobre .
- En ce qui concerne les dégradations qui pourraient être faites à la faune et la flore de par les travaux de défrichement PMN nous indique que des associations sont chargées de faire un bilan qui sera pris en compte pour prendre une décision .

PMN confirme que toutes les autres nuisances que nous avons listées seront prise en considérations lorsque le conseil municipal sera appelé à statuer sur l'acceptation de ce projet, notamment sur le risque de perturbations sur les réseaux de téléphone portable et internet . Pour internet PMN confirme que la fibre (en aérien) devrait rapidement être opérationnelle .

PMN confirme également être réceptif à l'impact que pourrait avoir ce projet sur le développement touristique de notre région en précisant qu'il avait eu une information indiquant que la fréquentation des gîtes sur une région n'avait pas variée après l'implantation d'un parc éolien .

En ce qui concerne l'impact qu'aura inévitablement que ce projet sur la valeur immobilière des biens directement ou indirectement en vue des éoliennes, PMN admet qu'un tels projet ne fera que rajouter à l'impact négatif qu'ont eu les nouvelles règles imposées par le SPANC pour le traitement des eaux usées lors de la vente d'un bien ou de sa transmission par héritage (réduction du prix de vente de 15 à 40% sur les prix de vente moyens) Même dans sa phase d'étude ce projet a déjà un impact négatif sur l'immobilier . PMN cite l'exemple d'un candidat à l'achat d'un lot sur le lotissement du Compeix qui s'est désisté lorsqu'il a su qu'un projet de parc éolien était en cours, donnant sa préférence à un autre lot sur une commune de la région vierge de projet de parc éolien

Au cas ou la commune se prononcerait contre ce projet, quels seraient les moyens à sa disposition pour contrer le projet :

- Le principal est le nouveau PLUI qui est en cours d'élaboration, mais EDFER s'efforcera certainement d'obtenir les signatures des propriétaires avant que PLUI soit applicable . Ce PLUI permet aux communes de limiter en hauteur les constructions sur son territoire .
- Il y aurait également l'interdiction de transports exceptionnels sur les routes de la commune .

Il est à noter que cette réunion s'est déroulée de manière on ne peut plus courtoise et sympathique, un grand merci à Mr Pierre Marie Nourrisseau .

Il est un sujet qui n'a pas forcément été abordé ou approfondi au cours de cette réunion, mais qui, je pense doit être impérativement traité. Le captage d'eau qui alimente notre commune et dont le débit s'avère juste lors des périodes sèches ne risque t il pas d'être perturbé par les travaux . Compte tenu de la surface importante qui doit être défrichée (élargissement des routes, création de pistes d'accès, tranchées d'enfouissement des câbles, travaux de creusement pour réaliser les assises des éoliennes etc...) la quantité d'eau qui aujourd'hui s'infiltré va immanquablement se transformer en eau de ruissellement et plus forcément abonder à notre captage .